

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article682>



Jury aux Epreuves Facultatatives ou Obligatoires 2018



- Etre Enseignant EPS
- Jury aux épreuves ponctuelles
-

Date de mise en ligne : mardi 19 septembre 2017

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Renouvellement des jurys aux épreuves facultatives et obligatoires de la session 2018

Pour la session 2018, les épreuves facultatives ponctuelles EPS aux baccalauréats général et technologique sont définies par l'arrêté du 21-12-2011 et par la circulaire 2012-093 du 8-6-2012 parue au B.O. Spécial N°5 du 19 juillet 2012.



3 Epreuves Facultatives Ponctuelles font partie de la liste nationale :

- Le judo
- La natation de distance (800m)
- Le tennis

L'académie de Lyon complète ce dispositif par deux épreuves :

- L'escalade
- Le Basket-ball

Vous pouvez postuler pour devenir jury de cette session 2018. Il suffit pour cela répondre à l'enquête en ligne [en cliquant sur ce lien](#).

Attention la date butoir pour répondre au questionnaire, est fixée au 20 octobre 2017.

Vous pouvez aussi postuler pour être jury sur les épreuves ponctuelles obligatoires.

Pour les Epreuves Obligatoires Ponctuelles, les couples d'activités sont les suivants :

- Badminton/Course de demi-fond
- Tennis de table/Course de demi-fond
- Gymnastique/Badminton
- Badminton/Sauvetage
- Gymnastique/Tennis de table

Jury aux Epreuves Facultatives ou Obligatoires 2018

Pour ces épreuves, tout enseignant d'EPS dispose des compétences nécessaires pour encadrer ces épreuves. La sélection des jurys pour ces épreuves s'effectue selon ces trois critères :

- Nous convoquons en priorité sur les épreuves obligatoires, les enseignants qui utilisent régulièrement une installation sportive qui sera centre d'examen
- Nous convoquons les enseignants qui en font la demande (via cette enquête en ligne) et qui habitent relativement proche d'un centre d'examen.
- Pour l'Ain et la Loire, nous avons besoin de convoquer des enseignants qui peuvent être un peu plus éloignés des centres d'examen

Nous rappelons que les missions d'évaluations sont prioritaires sur toutes autres actions comme les voyages scolaires ou stages de formation.

Les épreuves facultatives seront organisées du 26 au 30 mars 2018.

Les épreuves spécifiques Art danse du 23 au 27 avril 2018.

Les épreuves obligatoires seront organisées du 02 au 04 mai 2018.

La liste des jurys sera arrêtée et proposée aux IA IPR d'EPS au mois de novembre.